Image not found or type unknown

comment faire appliquer la loi sur le mariage gris

Par **stefou84**, le **18/05/2011** à **20:27**

Bonjour,

Je me suis mariée il y a 3ans avec un tunisien, qui est parti du jour au lendemain quand il a eu sa carte de séjour de 10 ans.
Aujourd'hui je me retrouve seule à payer les factures parce qu'il n'a soi disant pas de revenu.
Il se fait entretenir par sa nouvelle copine et j'aimerai faire appliquer cette loi car je me suis faite avoir sur toute la ligne.
Comment puis je faire? je n'arrive pas à trouver quelqu'un qui puisse m'aider...
Par avance merci pour vos réponses.
Bonne soirée

Par **Domil**, le **18/05/2011** à **20:30**

Il y a des lois qui sont justes faites pour paraitre, pour faire croire aux électeurs qu'on fait quelque chose.
Il faut prouver que son intention était, dès le départ, de se marier uniquement pour avoir les papiers et pas simplement, que votre couple n'a pas tenu (assez normal quand on épouse quelqu'un qu'on connait à peine).
Avez-vous avisé la préfecture de la fin de vie commune ?

Par **stefou84**, le **18/05/2011** à **20:51**

il a fait lui même une déclaration à la gendarmerie spécifiant qu'il avait quitter le domicile conjugal.
Je ne peux donc absolument rien faire?
Je vais être obligé d'accepter tout ce qu'il demande?

Par **Domil**, le **18/05/2011** à **22:59**

Vous pouvez aviser la préfecture, qui peut annuler sa carte de 10 ans tant qu'il n'y a pas 4

ans de mariage

[citation]Je vais être obligé d'accepter tout ce qu'il demande?[/citation]et pourquoi ?

Par **stefou84**, le **19/05/2011** à **16:51**

car mon mari menace de ne pas travailler pendant au moins une année pour être sans ressource et m'obliger à lui verser une pension ainsi que payer nos dettes communes (crédit de voiture que lui a gardé).
J'ai contacter la préfecture mais ils m'ont ne rien pouvoir faire puisqu'il avait sa carte de séjour de 10 ans, du coup je ne comprends pas?
La gendarmerie pourrait peut-être également me renseigner sur cette loi, il faut peut-être que je dépose plainte avec preuve à l'appui?

Par **Domil**, le **19/05/2011** à **20:34**

Vous n'avez aucune preuve du mariage frauduleux sauf s'il a eu la gentillesse de vous faire une lettre avouant tout ça.

Si vous avez gardé le véhicule, il est normal d'en payer le crédit, ce n'est pas "faire tout ce qu'il veut".
Prenez un avocat, divorcez et apprenez la leçon (vous vous attendiez à quoi en épousant un homme que vous ne connaissiez pas et dont le mariage allait lui procurer le droit de vivre en France ?)

Par **stefou84**, le **19/05/2011** à **23:11**

c'est lui qui garde la voiture et moi qui paye le crédit...
Nous nous sommes 3 ans après notre rencontre donc je ne me suis pas mariée avec un inconnu.
J'étais venue sur ce site pour avoir des conseils et non pour me faire juger...
Je vous remercie pour vos réponses et vous présente mes excuses pour vous avoir fait perdre votre temps.

Par **Domil**, le **19/05/2011** à **23:24**

Alors arretez de payer le crédit ou allez reprendre le véhicule

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés